

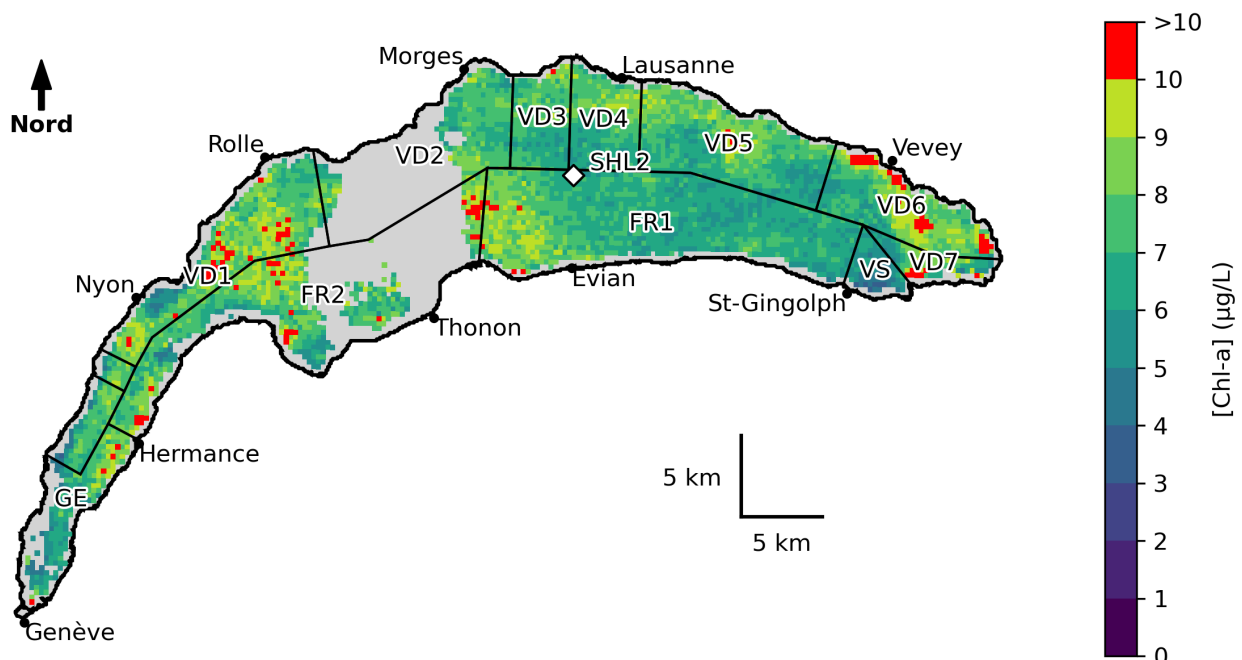
Rapport quotidien sur le risque associé aux proliférations de phytoplancton dans le Léman

Date du rapport : 01/05/2026

Evaluation du risque à partir des données du 30/04/2026

0 secteur en risque avéré
11 secteurs en risque faible (GE, VD1, VD2, VD3, VD4, VD5, VD6, VD7, VS, FR1, FR2)
0 secteur en risque indéterminé
Risque avéré dans la couche d'eau non accessible par satellite à la station SHL2

Concentration en chlorophylle-a (Chl-a) (données satellitaires, source : Alplakes)



Le Léman est divisé en 11 secteurs administratifs. La partie suisse, qui couvre environ 60 % de la surface totale, comprend les secteurs GE, VD1 à VD7 et VS, tandis que la partie française, représentant les 40 % restants, regroupe les secteurs FR1 et FR2. Le niveau de risque d'un secteur est considéré comme indéterminé lorsque plus des deux tiers de sa surface ne disposent pas de données exploitables. Cette absence d'information peut s'expliquer par plusieurs facteurs : une couverture nuageuse importante, le fait que certains secteurs (notamment VD6, VD7 et VS) se situent en dehors de la zone d'observation du satellite, ou encore la proximité du Léman avec le bord ouest de la zone d'observation du satellite. Dans ce dernier cas, les données satellitaires sont de qualité insuffisante et ne sont donc pas utilisées.

À l'échelle mondiale, l'OMS considère qu'une concentration en Chl-a supérieure à 10 µg/L augmente le risque de dominance des cyanobactéries et peut indiquer des conditions potentiellement préoccupantes. Même si, dans le Léman, les observations réalisées au cours des dix dernières années montrent que ce seuil n'entraîne généralement pas de dominance des cyanobactéries, il demeure néanmoins un indicateur pertinent pour identifier les proliférations de phytoplancton. Une prolifération (ou bloom) est considérée comme présente dans un secteur donné lorsque plus d'un sixième de sa surface dépasse le seuil de 10 µg Chl-a/L. Lorsqu'une prolifération est détectée par satellite, un module spécifique est activé pour prévoir, jusqu'au jour J+3, le déplacement des zones où la concentrations en Chl-a dépasse 10 µg/L, permettant ainsi d'anticiper la gestion des proliférations.

Un module spécifique est également utilisé ici pour détecter les dépassements du seuil de 10 µg/L aux profondeurs accessible par l'observation satellitaire. Il repose sur un modèle de type Random Forest entraîné à partir d'un jeu de données de mesures in situ collectées sur une période de dix ans à la station SHL2 (source des données : SI-OLA).

